

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 11 décembre 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Charlotte de VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Virginie AUDUREAU.

Ont donné procuration :

Sylvie CAILLAUD à Charlotte de VILLIERS
Cyril RAUTURIER à Virginie AUDUREAU

Conseillers absents : Éric RETAILLEAU, Laurence MICHOT

Secrétaire de séance : Henri RETAILLEAU

2025-68-04 - FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT – ATTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Vu la loi N°2004-809 du 13 août 2004,

Monsieur le Maire informe que la communauté de communes a la possibilité d'accompagner le développement des communes par le versement de fonds de concours, sous réserve que ce dernier participe au financement d'un équipement et que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire, hors subventions, et remboursement du FCTVA.

La communauté de communes du pays des Herbiers lors de sa séance le 3 décembre 2025 a attribué à la commune de Saint Mars la Réorthe le fonds de concours :

- Reconstruction du théâtre Saint Joseph – tranche 1 : 192 000 €

Monsieur le Maire précise que les fonds de concours seront versés après production des pièces justifiant le commencement des opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter l'attribution des fonds de concours tel que présenté ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 17/12/2025
Qualité : Maire de Saint Mars la
Réorthe